



**EXTRAIT DU RÉGISTRE  
des délibérations du Conseil de Communauté  
Séance du jeudi 31 mars 2011**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs -  
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1., 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2,  
7.3, 7.4, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.7, 10.2, 10.3, 10.4, 10.5, 10.1

Le rapport 3.6 a été retiré de l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h10

**Etaient présents :** Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU (jusqu'au rapport 1.1.1) Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 4.3), Geneviève VERRON (jusqu'au rapport 4.3) Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 4.3), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 5.4), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 3.7), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 4.3), Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 1.2.1), Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport 1.1.6), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.1), Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (jusqu'au rapport 0.1), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Marie-Noëlle SCHOELLER (jusqu'au rapport 0.1), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Zahira YASSIR-COUVAL Beure : Auguste KOELLER (représenté par Michel PIDANCET) Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 0.1) Champagny : Claude VOIDEY (représenté par Michel GABRIEL) Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon-le-Duc : Catherine BOTTERON Chaudfontaine : Jacky LOUISSON Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAYEREL (à partir du rapport 1.1.1), Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIAQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Giséle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 1.1.1) Mamirolle : Daniel HUOT Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey-Salines : Marcel FELT (jusqu'au rapport 0.1), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Bernard BOURDAIS Pelousey : Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Bernard LAURENT (représenté par Dominique GRUBER) Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 0.1)

**Etaient absents :** Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Solange JOLY, Carine MICHEL, Béatrice RONZI, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMAILLE Champoux : Thierry CHATOT Chatillon-le-Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Didier MARQUER Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Novillars : Philippe BELUCHE Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Catherine BARTHELET Pirey : Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Roche-lez-Beaupré : Jean-Pierre ISSARTEL Thise : Jean TARBOURIECH Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET

**Secrétaire de séance :** Daniel HUOT

**Procurations de vote :**

**Mandants :** F. GALLIOU (à partir du rapport 1.1.2), E. ALAUZET, T. BENETEAU De LAPRAIRIE (à partir du rapport 5.1), B. CYPRIANI, YM. DAHOUI, D. GENDRAUD (jusqu'au rapport n°3.7), F. GERDIL (à partir du rapport 1.1.1), A. GHEZALI, JF. GIRARD (à partir du rapport 1.1.1), L. HAKKAR (à partir du rapport 1.2.2), V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.7), S. JOLY, JS. LEUBA (jusqu'au rapport 0.1), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 0.1), J. PANIER (à partir du rapport 1.1.1), E. SASSARD, J. SCHIRRER, MN. SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), N. WEINMAN, P. CHANEY, A. BLESSEMAILLE (jusqu'au rapport 0.1), R. REYLE (à partir du rapport 1.1.1), D. PARIS, M. FELT (à partir du rapport 1.1.1), S. MONLLOR, P. BELUCHE, C. BARTHELET, JM. BOUSSET, J. TARBOURIECH

**Mandataires :** M. DEVILDE (à partir du rapport 1.1.2), C. THIEBAUT, F. MONNEUR (à partir du rapport 5.1), F. PRESSE, JP. GOVIGNAUX, JJ. DEMONET (jusqu'au rapport n°3.7), N. BODIN (à partir du rapport 1.1.1), D. POISSENOT, M. LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), S. JEANNIN (à partir du rapport 1.2.2), C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.7), A. MENETRIER, N. BODIN (jusqu'au rapport 0.1), F. ALLEMANN, N. GUILLEMET (jusqu'au rapport 0.1), F. FELLMANN (à partir du rapport 1.1.1), M. OMOURI, JC. ROY, JL. FOUSSERET (à partir du rapport 1.1.1), S. WANLIN, M. PIDANCET, R. REYLE (jusqu'au rapport 0.1), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.1), C. PREIONI, D. JOLY (à partir du rapport 1.1.1), M. COTTINY, B. BOURDAIS, C. OYTANA, JM. FAIVRE, B. MOYSE

**Délibération n°2010/001348**

**Rapport n°9.1 - Marché de prestation de collectes des déchets ménagers et assimilés à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2012**

## Marché de prestation de collectes des déchets ménagers et assimilés à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2012

**Rapporteur : Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président**

**Commission : Gestion des déchets ménagers et assimilés**

Inscription budgétaire	
BP 2011 et au PPIF 2011-2015	Montant prévu au PPIF 2011/2015 : 7 361 K€
Budget annexe des déchets	Montant prévu au BP 2011 : 1 510 K€
« Collecte des déchets résiduels et recyclables »	Montant de l'opération 2012 : 1 420 K€
	Montant prévu pour la période du marché : 12 185 K€

### Résumé :

Le marché de prestation de collecte des déchets sur 50 communes de la périphérie, dont VEOLIA est actuellement titulaire, prend fin le 30 juin 2012, hors reconduction.

Aussi, il est proposé de ne pas reconduire ce marché et de lancer une nouvelle consultation pour le choix d'un prestataire de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte, afin d'y intégrer la transmission des données nécessaires à l'instauration de la redevance incitative.

### I. Situation du marché de collecte actuel

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, la prestation de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte sur une partie du territoire du Grand Besançon est assurée par la société VEOLIA.

Ce marché a une durée de 2 ans, jusqu'au 30 juin 2012 et est reconductible 2 fois pour une durée d'1 an.

S'agissant des prestations relatives à la RI, le CCTP ne prévoit pas la transmission de données relatives à la pesée dynamique, nécessaires à la facturation de la redevance incitative.

### II. Rappel sur le projet de mandat

Depuis la date d'attribution du marché de collecte, en octobre 2009 à la société VEOLIA, le projet de mandat a évolué et a défini le mode de facturation de la Redevance Incitative (RI) sur la base de la pesée des déchets produits et de la levée des bacs présentés.

Les termes du contrat actuel qui nous lie à VEOLIA n'indiquent pas les deux critères de pesée dynamique et de transmission des données, éléments cruciaux de la facturation de la RI telle qu'elle a été choisie par les élus du Grand Besançon.

Il est donc indispensable de redéfinir ce marché de prestation de collecte des déchets.

### III. Conséquences sur le marché en cours

La modification du marché actuel par voie d'avenant n'est pas une solution envisageable, car il s'agirait d'une modification substantielle : la prestation de collecte doit être complétée par les prestations d'identification et de pesée dynamique ainsi que de transmission de ces données.

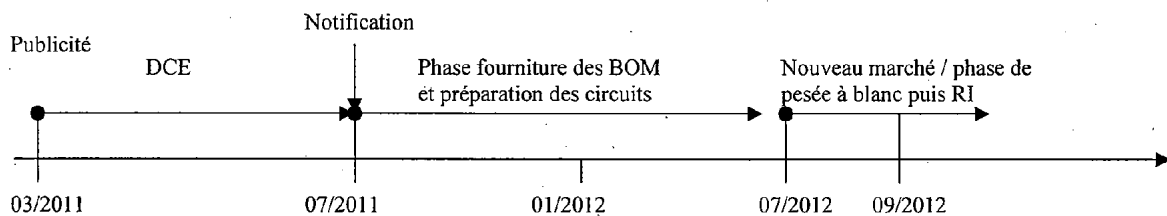
Dans ce contexte, il est proposé de ne pas reconduire le marché actuel qui se terminera donc le 30 juin 2012.

Ainsi, pour mettre en place la RI à la pesée en 2012, le Grand Besançon devra pouvoir disposer d'un nouveau marché, comprenant à la fois la collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte sur 50 communes périphériques, mais également l'identification des bacs, leur pesée dynamique et la transmission des données relatives au bac pour la facturation à l'utilisateur.

#### IV. Echéancier

La date de lancement du nouveau marché est conditionnée par :

- la durée nécessaire au déroulement des opérations de consultation avant notification, environ 5 mois,
- la durée nécessaire au prestataire pour l'achat et la fourniture du matériel (bennes de collecte des déchets et équipements embarqués) et pour la mise en place des équipes et la reconnaissance des parcours, estimée à environ 8 mois.



Soit :

- publication de la consultation fin mars 2011,
- attribution du marché en juillet 2011.

#### V. Nouvelle consultation

Il est proposé de lancer la consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert, pour un montant prévisionnel de 118 300 € HT par mois. La durée prévisionnelle du marché serait de 4 ans, reconductible deux fois, pour une durée de deux ans.

Le présent appel d'offres est donc établi sur une base estimative de 1 420 K€ HT par an, soit 12 185 K€ HT sur 8 ans, actualisation des prix comprise.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur le lancement de cette consultation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à sa bonne exécution.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 117  
Contre : 0  
Abstention : 0

PRÉFECTURE  
DE RÉGION-FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DU DOUBS  
D.C.T.C.J.  
Contrôle de légalité

RECU 08 AVR 2011

Pour extrait conforme,  
Le Président

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 31 mars 2011  
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon